

## PREUVE DE RÉSIDENCE D'UN ÉLÈVE AU QUÉBEC

Attestation des pièces justificatives

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Code permanent : \_\_\_\_\_

(Facultatif)

Le droit aux services éducatifs requiert la présence de l'élève sur le territoire québécois. Pour ce faire, la vérification de la preuve de résidence d'un élève au Québec s'est faite à l'aide des documents suivants.

### PREUVE DE LA RÉSIDENCE DE L'ÉLÈVE AU QUÉBEC

Permis de conduire

ou

Carte d'assurance maladie

ou

Autre(s) : 1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

### PREUVE DE LA RÉSIDENCE DU PARENT, DU RÉPONDANT OU DU CONJOINT DE L'ÉLÈVE AU QUÉBEC

Permis de conduire

ou

Carte d'assurance maladie

ou

Autre(s) : 1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

### SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

#### ADMISSION – Personne attestant les pièces justificatives

J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence de l'élève (ou du parent, du répondant, du conjoint de l'élève) au Québec.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_